

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE PLANIOLES**

Séance du 11 novembre 2017

<u>Nombre de conseillers</u>	
- en exercice	11
- votants	8
- absents	3
- exclus	0

L'an deux mille dix-sept, le 11 novembre à 10 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Raymond AURIERES, Maire.

Étaient présents : AURIERES Raymond, BREHAULT Thomas, CARSAC Lucette, CARSAC Robert, CHASSAING Jean-Paul, HEISER Bénédicte LACOUT Guy, VARIER Sylvain, *formant la majorité des membres en exercice.* **Étaient absents/excusés :** FERRAND Michel, ROUANET Pascal, SEBAA Stéphane.

Madame Bénédicte HEISER a été désignée comme secrétaire de séance.

Délibération n° CM11112017-01	
<u>OBJET</u>	
Augmentation des loyers communaux au 1 ^{er} janvier 2018, suivant l'indice de référence de l'INSEE du 3 ^e trimestre 2017	

Le Maire informe le Conseil Municipal que conformément aux baux signés avec les locataires des logements communaux, il convient d'augmenter le montant des loyers communaux suivant l'indice de référence des loyers de l'INSEE, 3^{ème} trimestre 2017 de 0,90 % à compter du 1^{er} janvier 2018.

Loyer précédent (2017) x IRL 3^e trim 2017/ IRL 3^e trim 2016 = loyer 2018

Les loyers seront donc au 1^{er} janvier 2018 :

-appartement ancien presbytère T3 :	283,65 €
-appartement ancien presbytère T4 :	367,42 €
-appartement ancienne mairie T3 :	316,52 €

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, le 15/11/2017.

Acte rendu exécutoire
après dépôt
en Sous-Préfecture
le 15/11/2017
et publication ou
notification
du 15/11/2017

Le Maire,
Raymond AURIERES.